



Temps d'Activités Périscolaires

Rentrée Scolaire 2016-2017

Mairie de Saint-Suliac
Les ruelles Guitton
35430 Saint-Suliac
Tel : 02.99.58.41.98
mairie.saintsuliac@orange.fr

**Fiche d'inscription à retourner impérativement pour
le mercredi 6 juillet 2016 maximum**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Groupe (entourer) : maternelle TPS-PS-MS / gr A / gr B / gr C / gr D

Rappel :

Par cette inscription, les parents prennent l'**engagement** que leur enfant suivra les activités proposées durant l'année scolaire 2016/2017. **Aucune inscription ne sera admise en cours d'année** (hormis pour un enfant intégrant l'école en cours d'année scolaire).

Les enfants inscrits sont pris en charge par l'équipe d'encadrement dès le début des T.A.P. au sein de leur école. Les parents s'engagent à venir récupérer leur enfant dès la fin des T.A.P. à 16h30.

Tout enfant qui n'est pas inscrit au T.A.P. doit quitter l'école à la fin du temps d'enseignement, seul ou pris en charge par une personne autorisée.

NB : sans retour de cette fiche d'inscription votre enfant ne sera inscrit sur aucun TAP

T.A.P du vendredi de 15h00 à 16h30

Périodes	Mon enfant assistera au T.A.P. du vendredi	Mon enfant n'assistera pas au T.A.P. du vendredi
Période 1 (7 séances) (2 septembre au 19 octobre)		
Période 2 (6 séances) (2 novembre au 18 décembre)		
Période 3 (6 séances) (3 janvier au 10 février)		
Période 4 (6 séances) (6 mars au 7 avril)		
Période 5 (10 séances) (24 avril au 7 juillet)		

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

T.A.P du lundi mardi et jeudi pour la première période (Du 1er septembre au 19 octobre)

Période (du 1er septembre au 19 octobre)	Mon enfant assistera au T.A.P. de 16h00 à 16h30	Mon enfant n'assistera pas au T.A.P. de 16h00 à 16h30
Lundi		
Mardi		
Jeudi		

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

Tout changement doit être signalé par écrit , daté et signé, et remis à Myriam Bouvet

Mercredi midi

Le mercredi matin, la classe aura lieu de 9h à 12h, il n'y aura pas de cantine à Saint-Suliac mais le Restaurant scolaire sera ouvert à Saint-Père uniquement pour les enfants fréquentant le centre de loisirs l'après-midi

PS : réserver obligatoirement auprès du bureau du SIVU avant le mardi soir

	Je récupère mon enfant à 12h00	J'ai besoin du service de garderie de 12h00 à 12h30	J'ai besoin du service transport vers le centre de loisirs
Mercredi			

(Mettre une croix dans les cases correspondantes)

Date :

Signature :

Apposer la mention

« Lu et approuvé, bon pour accord »